

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.10.2011

Révision: 03.10.2011

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

AEROSOL NETTOYANT FREINS

BIODEGRADABLE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Emploi de la substance / de la préparation

Solvant de dégraissage
Nettoyant freins

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

VEGETAL BIOTEC
22, Rue du Chatellier
60600 CLERMONT

Tél : 03.44.50.59.46

Fax : 03.44.19.57.35

Courriel : securite@vegetal-biotec.com

ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59



1.4 Numéro d'appel d'urgence:

2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la directive

67/548/CEE ou directive 1999/45/CE Attention! Récipient sous pression.

F+; Extrêmement inflammable

R12: Extrêmement inflammable.

R66-67: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Indications particulières

concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Attention! Récipient sous pression.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles.

2.2 Éléments d'étiquetage

Marquage selon les directives CEE: Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



F+ Extrêmement inflammable

Phrases R:

12 Extrêmement inflammable.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

24 Éviter le contact avec la peau.

51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

57 Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.10.2011

Révision: 03.10.2011

Nom du produit: **AEROSOL NETTOYANT FREINS BIODEGRADABLE**

(suite de la page 1)

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Réservé aux utilisateurs professionnels.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

· **Classification selon la directive 75/324/CEE:**

Extrêmement inflammable

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange de substances actives avec gaz propulseur.

· **Composants dangereux:**

CAS: 64742-48-9 Numéro CE: 932-020-9	naphta hydrotraité à point d'ébullition bas ☒ Xn R65 R10-66-67	50-100%
CAS: 107-98-2 EINECS: 203-539-1	1-méthoxy-2-propanol R10-67	2,5-10%
CAS: 34590-94-8 EINECS: 252-104-2	(2-Méthoxyméthylethoxy)propanol substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-10%

· **Indications complémentaires:** Teneur en aromatiques : < 0.01%
Contient 0,000 % de benzène

4 Premiers secours

· **4.1 Description des premiers secours**

- **Remarques générales:** Demander immédiatement conseil à un médecin.
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** Laver à l'eau et au savon et bien rincer.
- **Après contact avec les yeux:** Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.
- **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.
- **Indications destinées au médecin:**
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Mousse
Poudre d'extinction

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.10.2011

Révision: 03.10.2011

Nom du produit: **AEROSOL NETTOYANT FREINS BIODEGRADABLE**

(suite de la page 2)

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Dioxyde de carbone
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Jet d'eau à grand débit
- **5.3 Conseils aux pompiers** Le feu ou une chaleur intense peut provoquer des montées de pression et un risque d'éclatement du boîtier.
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Hydrocarbures.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection intégrale.
- **Autres indications** Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Assurer une aération suffisante.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel, sciure).
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
- **6.4 Référence à d'autres sections** Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.10.2011

Révision: 03.10.2011

**Nom du produit: AEROSOL NETTOYANT FREINS
BIODEGRADABLE**

(suite de la page 3)

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.
Eviter l'accumulation de l'électricité statique. Prévoir une mise à la terre efficace pour un stockage en vrac.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:** Sans autre indication, voir point 7.

· 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

64742-48-9 naphta hydrotraité à point d'ébullition bas	
VME	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ Valeur à long terme: 1500 mg/m ³
107-98-2 1-méthoxy-2-propanol	
VME	Valeur momentanée: 188 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 375 mg/m ³ , 100 ppm risque de pénétration percutanée
34590-94-8 (2-Méthoxyméthylethoxy)propanol	
VME	308 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

- **Equipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

- **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.10.2011

Révision: 03.10.2011

**Nom du produit: AEROSOL NETTOYANT FREINS
BIODEGRADABLE**

(suite de la page 4)

- **Temps de pénétration du matériau des gants** Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.
- **Protection des yeux:** Porter des lunettes de protection en cas de risque de projection.
- **Protection du corps:** Porter un vêtement de travail protecteur en cas de risque de projection.

9 Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Caractéristique

· Changement d'état

Point d'ébullition:	120°C
Point de congélation:	< -20°C

· **Point d'éclair:** 23°C

· **Température d'inflammation:** 240°C

· Limites d'explosion:

Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	7,0 Vol %

· **Densité à 25°C:** 0,750 g/cm³

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Partiellement soluble

· 9.2 Autres informations

Propriétés physiques et chimiques du produit actif sans gaz.

10 Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité

· 10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Ne pas utiliser en présence de flammes et de sources d'étincelles.

· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation.

· 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas d'incendie :

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

Hydrocarbures

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.10.2011

Révision: 03.10.2011

**Nom du produit: AEROSOL NETTOYANT FREINS
BIODEGRADABLE**

(suite de la page 5)

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

• Toxicité aiguë:

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

64742-48-9 naphtha hydrotraité à point d'ébullition bas

Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rab)

• Effet primaire d'irritation:

• de la peau:

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

• des yeux:

Une projection oculaire peut provoquer une irritation temporaire avec sensation de brûlure, larmoiement ou rougeur.

• Sensibilisation:

Aucun effet de sensibilisation connu.

• Indications toxicologiques complémentaires:

Inhalation : En cas d'inhalation massive de vapeurs concentrées, apparition d'états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

12 Informations écologiques

• 12.1 Toxicité

• Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.2 Persistance et dégradabilité

Modérément/partiellement biodégradable.

Selon OCDE 301 F : 28 jours - Dégradation de 22% minimum.

Intrinsèquement biodégradable :

Selon OCDE 301 F : 60 jours - Dégradation de 60% minimum.

• Comportement dans les compartiments de l'environnement:

• 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

• Autres indications écologiques:

• Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

• 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

• PBT:

Non applicable.

• vPvB:

Non applicable.

• 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

• 13.1 Méthodes de traitement des déchets

• Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

• Emballages non nettoyés:

• Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Ne pas percer ou brûler même après usage.

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.10.2011

Révision: 03.10.2011

**Nom du produit: AEROSOL NETTOYANT FREINS
BIODEGRADABLE**

(suite de la page 6)

14 Informations relatives au transport

<ul style="list-style-type: none"> · 14.1 No ONU · ADR, IMDG, IATA 	1950
<ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Nom d'expédition des Nations unies · ADR · IMDG · IATA 	1950 AÉROSOLS AÉROSOLS AÉROSOLS, inflammable
<ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR 	<div style="text-align: center;">  </div>
<ul style="list-style-type: none"> · Classe · Étiquette 	2 5F Gaz. 2.1
<ul style="list-style-type: none"> · IMDG, IATA 	<div style="text-align: center;">  </div>
<ul style="list-style-type: none"> · Class · Label 	2.1 2.1
<ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA 	néant
<ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Pollutant: 	Non
<ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler: · No EMS: 	Attention: Gaz. - F-D,S-U
<ul style="list-style-type: none"> · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC 	Non applicable.
<ul style="list-style-type: none"> · Indications complémentaires de transport: 	<hr style="border-top: 1px dashed #000;"/> <ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels
	LQ2 2 D

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.10.2011

Révision: 03.10.2011

**Nom du produit: AEROSOL NETTOYANT FREINS
BIODEGRADABLE**

(suite de la page 7)

15 Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction** Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

- * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR